

FE.-
 REPUBLIQUE DU BENIN

 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 2002-06 DU 29 AVRIL 2002

Portant autorisation de ratification de l'accord de crédit signé le 17 janvier 2002 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement dans le cadre du financement du projet plurisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'accord de crédit d'un montant de seize milliards six cent soixante quinze millions (16.675.000.000) de francs CFA signé le 15 janvier 2002 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement dans le cadre du financement du projet plurisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 29 avril 2002,

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
 de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
 et du Développement,


Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre de la Santé Publique



Grégoire LAOUROU.-



Yvette Céline KANDISSOUNON -SEIGNON

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MFE
4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-
FASJEP 3 1 JO 1.-